

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**  
**Séance du 18 octobre 2022**  
**Convocation du 11 octobre 2022**

**N° 2022\_10\_007**

**Objet : Enfance – Demande de subvention auprès de la CAF concernant la création d'une micro-crèche sur le territoire de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à GROSPIERRES, salle polyvalente sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, , Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Guy CHARMASSON suppléant en remplacement de Jacques MARRON)

Absents excusés : Richard ALZAS, Marie-Christine DURAND, Françoise HOFFMAN, Louise LACOSTE, Jacques MARRON, Maryse RABIER, René UGHETTO, Nathalie VOLLE

Pouvoirs : Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Marie-Christine DURAND à Sylvie EBERLAND, Nathalie VOLLE à Claude BENAHMED,

Secrétaire de Séance : Claude AGERON

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32

Nombre de pouvoirs : 3 - nombre de suffrages exprimés : 35

Vote contre :                      pour : 35                      abstention :

**Guy Clément, vice-Président en charge de l'enfance, du social, de la culture et du sport** expose aux conseillers communautaires l'évolution du projet de rénovation de la crèche des Galopins à Vallon Pont d'Arc. Les éléments techniques donnés aujourd'hui par la programmiste en charge du dossier prévoient des coûts de rénovation de la crèche beaucoup plus importants que prévus (1 million 200 euros) pour une capacité d'accueil moindre 35 places maximum, en raison de la nouvelle réglementation PMI qui oblige les institutions à engager des travaux importants notamment de modification des autorisations au regard des mètres m2 prévu par enfant (de 5 à 7 m2). Au regard de ce constat, il est proposé de réfléchir à la création d'une micro-crèche.

Pour cela, il est nécessaire de disposer d'une part, de données plus précises sur l'offre d'accueil des jeunes enfants sur la communauté de communes :

- EAJE Orgnac (Les Elfes) : 10 places, taux d'occupation 2021 : 62,44%,
- EAJE Vogüé (Les Colibris) : 40 places, taux d'occupation 2021 : 71,82 %,
- EAJE Vallon Pont d'Arc (Les Galopins) : 40 places, taux d'occupation 2021 : 51%,
- EAJE Ruoms, associatif, (Les Pequelous) : 40 places, taux d'occupation 2021 : 75,36 %

Ce sont 130 places d'accueil pour les 0-3 ans qui sont mis à disposition de la population. Les taux de remplissage des 3 crèches en régie et de la crèche associative sont en fortes évolutions au cours des huit derniers mois.

Le Relais Petite Enfance accompagne les assistants maternels et les Maisons d'assistant maternel (MAM) et, offre un espace de paroles et d'échanges aux professionnels. L'offre d'accueil chez les

assistants maternels est de 30 places actuellement. La dernière commission du guichet unique a validé 6 dossiers, 45 dossiers sont en attentes.

Et disposer d'autre part, d'éléments prospectifs sur le besoin d'accueil sur notre territoire. Pour cela, les perspectives de la CAF indiquent une recrudescence des sollicitations sur un périmètre autour de Ruoms.

La communauté de communes souhaite une politique ambitieuse d'accueil EAJE pour répondre aux besoins de la population.

Aussi, il nécessaire d'acter les éléments suivants concernant l'EAJE de Vallon Pont d'Arc :

- Renoncer à la réhabilitation intégrale de la crèche des Galopins aux vues du coût
- Réduire le capacitaire à 35 places de la crèche (réglementation PMI et problématiques récurrentes de qualité de l'accueil)
- Engager des travaux de « confort » acoustique, de rafraichissement des peintures et autres à définir dans la crèche pour améliorer et les conditions de travail
- Engager une réflexion sur l'adaptation de l'accueil avec un volet « accueil modulable » (cadre spécifique pour les communes impactées par les effets de la saisonnalité)

Ces travaux seront pris en charge par la communauté de communes

Par ailleurs, il est proposé :

- De mettre à disposition le panel de places dégagées (10/12) sur la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche pour construire une micro-crèche, l'étude de besoin faisant apparaitre ce besoin sur un rayon de 10 Km autour de RUOMS

Le Président demande aux conseillers de se prononcer sur :

- La validation de la stratégie proposée pour l'EAJE des Galopins à Vallon Pont d'Arc
- La validation de la demande de subvention auprès de la CAF concernant la création d'une micro-crèche sur le territoire de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,

A l'unanimité,

Approuve les nouvelles orientations et valide l'octroi de crédits nécessaires au budget pour la réalisation des projets évoqués ci-dessus.

Le Président

Luc PICHOM

